



Informations sur les cabinets médicaux du pôle santé de Romagné

Loyers et charges

Loyers des cabinets de consultation :

Loyer mensuel au 10/07/2026 :

Cabinet de consultation 1 : 416.73 € TTC

Cabinet de consultation 2 : 389,58 € TTC

Cabinet de consultation 3 : 413.26 € TTC

Révision annuelle au 02/01.

Charges locatives :

La répartition des charges s'effectuera donc au prorata des mètres carrés loués, soit :

Consultation 1 : Prise en charge de 32% des charges.

Consultation 2 : Prise en charge de 30% des charges.

Consultation 3 : Prise en charge de 32 % des charges.

Refacturation des charges :

Charges eau : Refacturation annuelle faite par la commune

Charges électricité : Refacturation annuelle faite par la commune

Charges gaz : Refacturation annuelle faite par la commune

Les déchets ne sont pas intégrés dans les charges locatives.

Un conteneur noir et un conteneur jaune peuvent être demandés par le praticien si besoin auprès du Smictom du Pays de Fougères.